13 Architecture
Société à responsabilité limitée
Au capital de 40 000 euros
Siège social : 13, avenue de Cambridge
14200 HEROUVILLE ST CLAIR
750 241 002 RCS CAEN
Inscrite au tableau de l'ordre des Architectes sous le numéro S15324

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 01 SEPTEMBRE 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2026

DEUXIEME RÉSOLUTION
L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 69 160 euros et le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 mars 2026 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	69 160 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur de :	36 395 euros
Pour former un bénéfice distribuable de :	105 555 euros
A titre de dividendes aux associés pour :	58 000 euros
Soit 14,50 euros par part	
Le solde soit :	47 555 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 47 555 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 58 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué courant septembre 2026.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	460 000	0,00	460 000
N-2	Néant	Néant	Néant
N-3	40 000	0,00	40 000

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 01 SEPTEMBRE 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Perceval FOSSEY

Certifié par youtrust

Faustine ERNULT

Certifié par youtrust

SARL 13 Architecture

13 Avenue de Cambridge
CITIS
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Comptes annuels au 31/03/2026

FIDEIS
EXPERTISE • AUDIT • PROFESSIONS LIBÉRALES

Certifié conforme

21/09/2026

Perceval FOSSEY

✓ Certifié par yousign

Certifié conforme

21/09/2026

Faustine ERNULT

✓ Certifié par yousign

FIDEIS

Bilan Actif

	Règlement ANC 2022-06	31/03/2026 Brut	31/03/2026 Amort. et Dépréc.	31/03/2026 Net	31/03/2025 Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	32 227	32 227		
	Fonds commercial	197 000		197 000	197 000
	Autres immobilisations incorporelles	230	230		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	60 230	48 805	11 425	
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	168 025	122 497	45 528	26 723
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	16 840		16 840	15 840
	Total de l'actif immobilisé (III)	474 553	203 759	270 793	239 563
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	417 114	51 667	365 447	385 321
	Autres créances	155 269		155 269	870 650
	Charges constatées d'avance	24 231		24 231	37 127
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	546 186		546 186	255 007
	Total de l'actif circulant (IV)	1 142 800	51 667	1 091 133	1 548 105
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	1 617 353	255 426	1 361 927	1 787 668
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an			16 840	15 840
	(2) dont créances à moins d'un an			596 614	1 309 847

FIDEIS

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	31/03/2025
Capitaux Propres	Capital (dont versé 40 000)	40 000	40 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	36 395	757 794
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	69 160	103 352
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	149 555	905 146
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	504 335	591 212
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	457 611	139 927
	Dettes fiscales et sociales	239 652	146 985
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	10 773	4 398
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1) (IV)	1 212 371	882 522
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	1 361 927	1 787 668
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	799 252	379 339
(2)	Dont emprunts participatifs		

Etats financiers au31/03/2026

Annexes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 361 927** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 811 843** euros et un total **charges** de **1 742 683** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **69 160** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2025** et finit le **31/03/2026.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Construction	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.